

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 4 DECEMBRE 2017

N° 2017-11-03

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 133 Présents (mini 30) : 48
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 252 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 57 Total (mini 127) : 128
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

(porteurs de 6 voix)

Mounir AARAB, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

(porteur de 6 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme

(porteur de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Pascale ROCHAS.

42 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Marc BOUVIER, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, José FERNANDES, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Christine GUTIERES, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Dominique MALLIE, Jean-Charles MATHIEU, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Catherine NESTEROVITCH, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Claude THOMAS, Caroline YAFFEE.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Didier Claude BLANC à Mounir AARAB, Alain D'HEILLY et Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Léo PEYRE et Bernard MATHIEU à André AUBERIC, Damien DURANCEAU à Marcel BAGARD, Philippe CAHN et Jacques NIVON à Christian BARTHEYE, Pierre DALSTEIN à Claude BAS, Guy FAURE à Rosy FERRIGNO, Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Corinne MOULIN, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Marie-Claude BUCHER et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Gérard TENOUX et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean SCHÜLER à Caroline YAFFEE.

Délégués excusés

Robert GIVAUDAN, Patrick LIEVAUX, Ghislaine SAVIN

Invités excusés

Michel DELMAS (Commissariat de Massif), Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

Participaient également à la réunion :

Maryse BONNEVIE suppléante, Corinne ISOARDI suppléante, Christian LANGLADE suppléant, Chantal MARCOU suppléante,

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme),

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention de développement culturel – Baronnies en Drôme provençale – délibération de principe

La Présidente expose :

En 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a signé une convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC) pour les années 2015-2017, associant l'Etat (Direction Régionale des Affaires culturelles Rhône-Alpes, Direction départementale de la Cohésion sociale, Education nationale), le Département de la Drôme, la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et les deux communautés de communes du Val d'Eygues et du Pays de Buis-les-Baronnies.

Cette convention visait à mettre en place des actions culturelles visant à favoriser l'accès à la culture à tous les âges de la vie, en ayant toutefois une attention particulière pour les jeunes et les personnes en situation de précarité sociale et culturelle. Ces actions ont permis l'organisation de plusieurs dizaines d'ateliers de pratique artistique et l'organisation de temps de restitution associés à des manifestations existantes. Plusieurs centaines de personnes ont été touchées à des titres divers par ces différentes actions. Les partenaires de ces actions ont été autant des acteurs culturels que des structures socio-culturelles ou sociales. Ce programme a aussi reçu le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe (programme Leader).

La Parc naturel régional a assuré l'animation du comité de pilotage. Il a également financé deux stages sur la question de la mutualisation et participé au financement d'actions culturelles dans des écoles du territoire par le biais de son programme d'actions éducatives.

Au cours de ces trois années, le partenariat entre les signataires de la convention s'est affirmé alors que les acteurs locaux (acteurs culturels, structures socio-culturelles et sociales) ont proposé des évolutions du dispositif qui visent à renforcer leurs enjeux communs (professionnalisation des acteurs, question de la mutualisation, réflexion sur l'animation de lieux,...). La mise en place de résidences artistiques de médiation a permis de catalyser des acteurs et des projets locaux.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes a récemment proposé de signer une nouvelle convention triennale pour les années 2018-2020, afin de prolonger les actions menées. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, la Caisse d'Allocation familiale de la Drôme et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale sont pressenties pour signer cette convention.

La nouvelle convention vise à préciser les enjeux généraux en faveur de l'éducation artistique et culturelle sur des territoires ainsi que les enjeux spécifiques (définis dans le cadre d'un « projet culturel de territoire » qui précise les orientations et les thématiques retenus). Elle définit le fonctionnement des coopérations par le biais d'un comité de pilotage et d'un comité coopératif. La participation financière des différents partenaires est précisée chaque année au vu d'un programme d'actions annuel, discuté en comité coopératif et en comité de pilotage. Des délibérations spécifiques de chaque partenaire seront donc prises en fonction des propositions d'action et financières. Il est par ailleurs envisagé de définir, à côté de cette convention, un programme d'action à trois ans qui permettra de préciser les enjeux opérationnels.

La mise en place de cette convention et des actions envisagées correspond aux enjeux définis par la charte du Parc naturel régional, dans le cadre de l'orientation III-3 « rééquilibrer l'offre culturelle pour favoriser l'accès » et aux mesures proposées (« favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles » ;

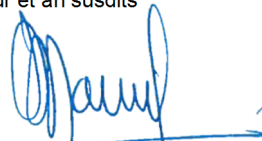
« conforter les acteurs culturels par le développement d'outils communs » ; « soutenir des actions culturelles par et pour les jeunes »).

La Présidente propose donc de signer cette convention-cadre dont la mise en œuvre donnera lieu, par ailleurs, à des délibérations spécifiques si des crédits spécifiques devaient être engagés par le Parc naturel régional.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ